

MAIRIE DE VERNONNEX  
01210

Délibération n° : D2025012040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Date de la convocation : 08 décembre 2025

Votes exprimés : 18

Séance 15 décembre 2025

Le 15 décembre 2025 à dix-neuf heure, le Conseil Municipal de la Commune de VERNONNEX, s'est réuni en session ordinaire en présentiel et en visioconférence, sous la Présidence de M. Jacques DUBOUT, Maire,

**PRESENTS** : Jacques DUBOUT (maire) – Evelyne MARTIN - Patrick HEIDELBERGER – Donata ROTH - Jean-Laurent FERVEL - Marie-Anne SOLETTI - Emeline HEDRICH - Dominique PORTEILLA FOURNIER - Michael BIRNER - Nicolas BLOUQUY - Daniel DEVISCOURT - Céline PAUGET - Jocelyne PETRY - Cyrille ROBERT - Pascale STEINMANN - Laurence TAQUET

**PROCURATIONS** : Roland MERLEAU donne procuration à Michael BIRNER, Roxane PERRET donne procuration à Emeline HEDRICH

Secrétaire de séance : Donata ROTH

**OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE PAR LA COPROPRIETE LE VERSEAU**

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'apporter une modification à la délibération n° D2024011081 du 25 novembre 2024, qui approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AA197 de 364 m<sup>2</sup>.

Cette rétrocession a été réalisée par un géomètre sous forme d'acte administratif.

L'acte de vente a été passé mais rejeté par le service de la publicité foncière aux motifs qu'il faut ajouter à l'acte la modification de l'assiette de la copropriété.

Ce changement d'assiette ne peut se faire que par acte notarié.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **DE PASSER** l'acte en la forme notariée ;
- **DE DIRE** que les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune ;
- **D'AUTORISER**, Monsieur le Maire à procéder aux démarches, formalités nécessaires aux fins de régulariser ce dossier et à signer tous les documents relatifs à cette décision ;

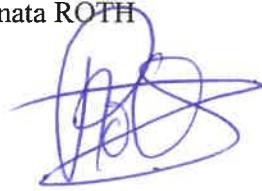
- **D'INSCRIRE** la dépense dans le budget communal.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé Le Maire et le secrétaire de séance  
Pour extrait conforme,

**M. Le Maire**  
Jacques DUBOUT



**Secrétaire de séance**  
Donata ROTH



**Rendu exécutoire**  
**Le 17/12/2025**  
**Publié**  
**Le 17/12/2025**